



# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Pôle Territorial du Val de Garonne Guyenne Gascogne représenté par son Président, Monsieur Jacques BILIRIT

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Val de Garonne Guyenne Gascogne:

- la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, représentée par Raymond GIRARDI, son Président
- la communauté de communes du Pays de Duras, représentée par Bernadette DREUX, sa Présidente
- la communauté de communes du Pays de Lauzun, représentée par Emilien ROSO, son Président
- **la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération**, représentée par Jacques BILIRIT, son Président

le Pôle Territorial et les EPCI ci-après dénommés le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21/03/2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son **cadre d'intervention** ;

Vu la délibération de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne en date du 13/12/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Duras en date du 07/12/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération de la communauté de communes du Pays de Lauzun en date du 21/12/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération **de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération** en date du 15/12/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Pôle Territorial du Val de Garonne Guyenne Gascogne en date du 12/12/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne et autorisant son Président à le signer ;



## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement** du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis **d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.**

**Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.**

**Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite :** maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, **visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions :** appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

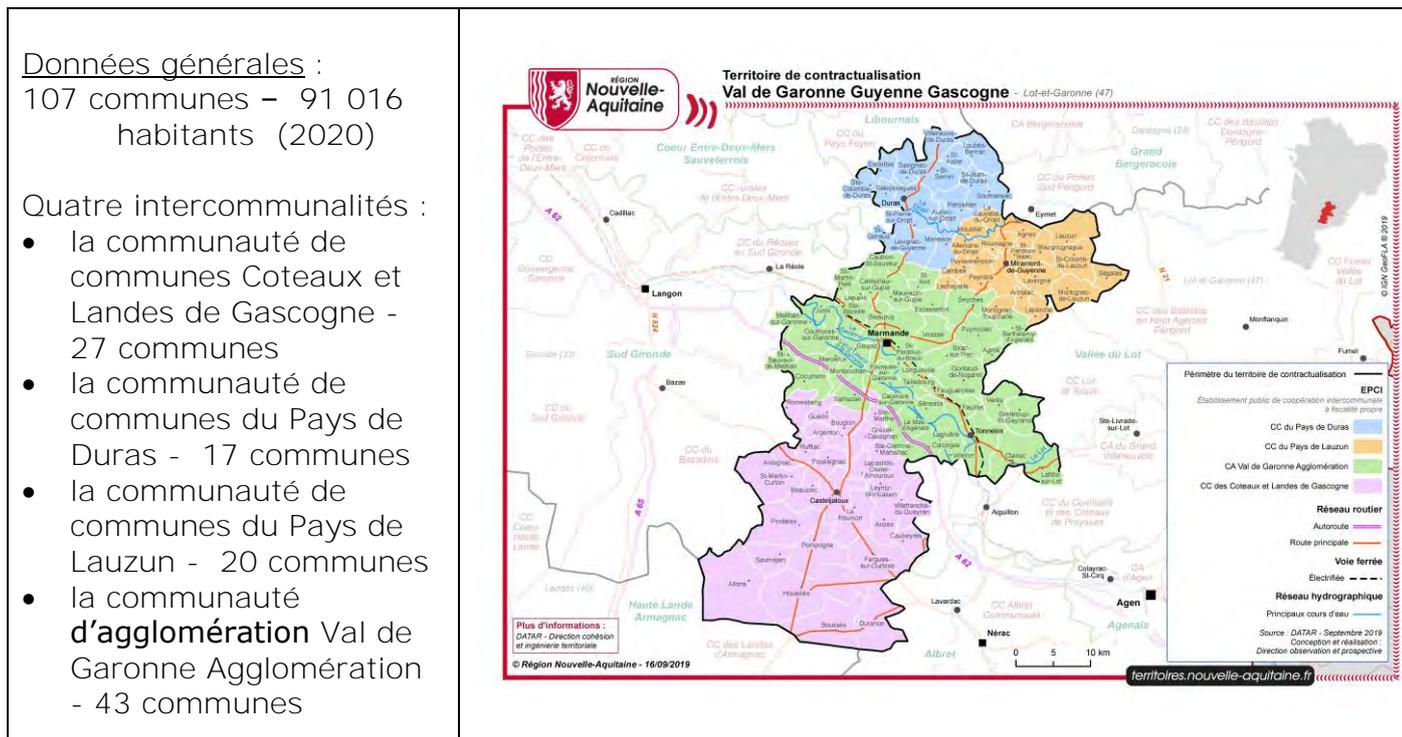
Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, **il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.** Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, **garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.**

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité **au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.**

# Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

## 1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Situé à l'Ouest du Lot-et-Garonne, le Val de Garonne Guyenne Gascogne est un territoire mixte rural/urbain. Il est composé de trois communautés de communes : Les Coteaux et Landes de Gascogne, le Pays de Duras et le Pays de Lauzun ; et une agglomération, Val de Garonne. Il compte 107 communes, dont 2 sont considérées comme urbaines, Marmande et Tonneins. 100% de la population des trois communautés de communes est rurale, soit 70% à l'échelle du territoire de contractualisation. Au regard des caractéristiques socio-économiques du territoire, le Val de Garonne Guyenne Gascogne est considéré à vulnérabilité forte : Val de Garonne Agglomération ainsi que les Pays de Duras et de Lauzun sont considérés comme très vulnérables, et la communauté de communes de Coteaux et Landes de Gascogne est considérée comme vulnérable.

Sur la période 2012-2017, l'évolution démographique du territoire est marquée par une croissance relativement faible qui résulte principalement d'un solde migratoire positif qui compense le déficit du solde naturel. Si Val de Garonne Guyenne Gascogne fait état d'une population vieillissante et d'une certaine fuite des jeunes, il paraît nécessaire d'améliorer l'attractivité du territoire en proposant un cadre de vie agréable et adapté à leurs besoins. Il s'agit notamment de consolider l'offre de services et l'économie de proximité, d'améliorer l'offre de logements en luttant contre la vacance, de renforcer les centralités, de développer l'offre de santé et l'attractivité médicale...

La population du Val de Garonne Guyenne Gascogne se caractérise également par un niveau de qualification très inférieur aux moyennes régionales et nationales. Le taux de chômage plus fort qu'en Région, avec un accroissement inquiétant et très récent du chômage de longue durée impacte le territoire, alors que les entreprises rencontrent des difficultés en termes de recrutement. L'offre de formation du territoire nécessite d'être développée au regard des besoins des entreprises locales, mais également pour répondre aux aspirations des jeunes et des actifs. L'accès à cette offre est également un enjeu pour

lequel des freins sont à lever : la mobilité, la méconnaissance de l'offre, l'orientation, l'attractivité des métiers...

L'économie du territoire est spécialisée autour de quelques secteurs, dont ceux de l'agriculture/agroalimentaire, de l'industrie (aéronautique, mécanique...), et du tourisme. Ces filières traditionnelles sont structurantes mais présentent une certaine vulnérabilité. Le territoire souhaite accompagner les entreprises **pour qu'elles puissent s'adapter aux évolutions (climatiques, sociétales...), tout en soutenant le développement de leurs activités.**

Depuis quelques années, la dynamique économique du territoire est également marquée **par le développement de l'Economie Sociale et Solidaire** qui permet non seulement de diversifier les activités du territoire, mais également de favoriser la création de nouveaux emplois sur le territoire. Val de Garonne Guyenne Gascogne souhaite promouvoir et favoriser cette dynamique.

Enfin, **la résilience territoriale face au changement climatique est l'une des grandes priorités du territoire.** Fortement soumis aux risques environnementaux (crues, inondations, incendies, sécheresses...) et fragilisé par de récents phénomènes météorologiques, Val de Garonne Guyenne Gascogne **souhaite s'engager pour améliorer la prévention des risques naturels, la sensibilisation des acteurs et habitants du territoire aux enjeux des transitions et par la réduction des dépenses énergétiques, de l'utilisation parcimonieuse des ressources, et de leur exploitation à bon escient.**

Trois enjeux auxquels le contrat de développement et de transitions répondra :

- **Comment renforcer et adapter l'offre de services et d'équipements au regard de l'évolution démographique de la population du territoire ?**
- Comment soutenir et adapter les filières traditionnelles du territoire, tout en favorisant le développement de nouvelles activités économiques pour une meilleure insertion en **termes d'emploi ?**
- Comment améliorer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux ?

## 1-2 Stratégie territoriale de développement

En **s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux**, le **Territoire et la Région s'accordent** pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'**annexe 1 « note d'enjeux »** précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Axe stratégique 1 : Améliorer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des habitants pour garantir la cohésion sociale**

Ce premier axe vise à renforcer les services à la population dans leur ensemble et à **développer l'attractivité du territoire.** L'objectif est d'améliorer la qualité de vie afin de maintenir les populations présentes **sur le territoire, notamment les jeunes, et d'attirer de nouveaux habitants.**

- Sous axe 1.1 : Favoriser un cadre de vie attractif, de qualité et adapté à tous
- **Sous axe 1.2 : Faire du tourisme et de la culture des leviers d'attractivité et de développement économique et social**

- **Axe stratégique 2 : Soutenir le développement, la diversification et l'évolution du tissu économique et répondre aux besoins en formation du territoire**

Face à un taux de chômage important, à la fuite des jeunes, et aux difficultés de recrutement des entreprises, le territoire souhaite améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en emploi, en travaillant sur la formation mais également l'attractivité des métiers. Aussi, Val de Garonne Guyenne Gascogne veut renforcer son accompagnement auprès des entreprises locales et de proximité, mais également insuffler un climat favorable à l'installation d'activités économiques nouvelles et innovantes.

- **Sous axe 2.1 : Agir en faveur des besoins en formation de l'ensemble des acteurs du territoire**
  - **Sous axe 2.2 : Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité, accompagner l'évolution des filières traditionnelles et renforcer l'innovation sur le territoire**
- 
- **Axe stratégique 3 : Le Val de Garonne Guyenne Gascogne, acteur de la transition écologique et énergétique**

Le territoire du Val de Garonne Guyenne Gascogne est d'ores et déjà confronté au réchauffement climatique et le sera d'autant plus dans les années à venir, il est indispensable de s'adapter aux changements et d'adopter des pratiques plus responsables. Le territoire, riche de nombreuses ressources, souhaite non seulement s'engager pour la préservation et la maîtrise de ses ressources, mais également être acteur de la transition énergétique.

- **Sous axe 3.1 : Un territoire qui s'engage dans la transition**
- **Sous axe 3.2 : Un territoire qui maîtrise ses ressources**

Aussi, de manière transversale, le territoire souhaite conforter l'innovation par la coopération des acteurs du territoire, en favorisant notamment la dynamique engagée **autour de l'Economie Sociale et Solidaire**, considérée comme un levier pour la réalisation des ambitions du territoire.

*Un chantier clé sera conduit dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de développement et de transitions : « Renforcer l'attractivité médicale du Val de Garonne Guyenne Gascogne ».*

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, **de transition et d'innovation en milieu rural**. Les thématiques comme **l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement**, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une **logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale** bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un **objectif de taux d'engagement des aides régionales de 60%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

## Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pôle Territorial ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment **de la mise en œuvre** du plan **d'actions** pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite **mettre en œuvre** sur la période de contractualisation **avec l'appui de la** Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante**, coordonnée entre les initiatives des collectivités **et de l'Etat**, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu** est de recréer, sur les territoires **fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.**

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation**, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire du Val de Garonne Guyenne Gascogne et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

## Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il pourra cependant être **reconduit pour l'année 2026.**

**L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.**

Les opérations du territoire retenues dans le **plan d'actions pluriannuel** du contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un** engagement financier de la Région avant la fin du contrat **et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.**

## Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon **les demandes de l'une ou l'autre des parties.** Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

**L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la** collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi

et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

## Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

## Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

## Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec **la dynamique d'évolution des politiques publiques.**

#### Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent** à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la **mise en œuvre du contrat.**

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

#### Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

**Des modalités de suivi et d'évaluation** sont co-construites par le Territoire et la Région **afin de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies **dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations** au niveau régional et **participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de **projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.**

#### Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

**Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires** de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. **Les cocontractants sont informés de la substitution** de personne morale par la nouvelle entité juridique.

#### Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non respect par **l'une des parties des termes** du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi

**par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 6 exemplaires

A Bordeaux, le .....

A ....., le .....

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de Coteaux et Landes de  
Gascogne,

Alain ROUSSET

Raymond GIRARDI

A ....., le .....

A ....., le .....

La Présidente du Pays de Duras,

Le Président du Pays de Lauzun,

Bernadette DREUX

Emilien ROSO

A ....., le .....

A ....., le .....

Le Président de Val de Garonne  
Agglomération,

Le Président du Pôle Territorial Val de  
Garonne Guyenne Gascogne

Jacques BILIRIT

Jacques BILIRIT

## Liste des annexes

Annexe 1 : **Note d'enjeux**

Annexe 2 : **Plan d'actions** pluriannuel du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

## Annexe 1

# NOTE D'ENJEUX PREALABLE AU CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE (2023-2025)

### I - Dynamique territoriale et caractéristiques de vulnérabilité

*Quelles sont les dynamiques de peuplement du territoire (solde naturel, migratoire, classes d'âges...) ?*

#### **Un territoire attractif caractérisé par une population vieillissante**

Depuis 1999 l'évolution démographique du territoire est positive avec un taux de croissance démographique annuel moyen de +0,66% entre 1999 et 2012. Malgré l'attractivité pendulaire liée à la métropole bordelaise et le développement de bassins d'emplois des grandes villes avoisinantes, entre 2012 et 2017, la croissance démographique se poursuit selon un rythme nettement moins soutenu (+0,07% par an). Ce ralentissement s'observe sur l'ensemble des quatre intercommunalités et à l'échelle départementale du Lot-et-Garonne. Il existe cependant des disparités entre les intercommunalités avec notamment une évolution négative sur la Communauté de Communes (CC) du Pays de Lauzun (-0,48%).

- CC Coteaux et Landes de Gascogne : +0,02%
- CC du Pays de Duras : +0,57%
- Communauté d'agglomération (CA) Val de Garonne : +0,13%

Cette augmentation démographique résulte d'un solde migratoire positif qui compense le déficit du solde naturel. Sur la période 2012-2017, le solde migratoire annuel s'élève à +0,5% par an, tandis que le solde naturel décroît de 0,4%. La population qui arrive sur le territoire est principalement composée de retraités, d'acheteurs de résidence secondaire (franges nord et sud), et de jeunes cadres vivant seuls en provenance des grandes villes (Bordeaux, Toulouse, Agen). Dans ce contexte, l'attractivité résidentielle demeure fragile.

Le solde naturel négatif est représentatif du profil démographique du territoire, composé d'une population vieillissante (31% des habitants sont âgés de 65 ans et plus en 2017) et d'une part importante de retraités. Ce phénomène est d'autant plus marqué sur la CC du Pays de Lauzun. Le vieillissement de la population engendre des enjeux majeurs notamment en termes d'offre de services (santé, logements, développement économique...). La population du territoire est également caractérisée par une faible représentation des jeunes : 1,3 fois plus de personnes de plus de 65 ans que de jeunes de moins de 20 ans. Non seulement le territoire fait état d'un nombre de personnes par ménages en diminution, mais il est également confronté à une certaine fuite de sa population jeune.

## Un territoire relativement pauvre et inégalitaire, composé principalement de retraités, d'ouvriers et d'agriculteurs

Le département de Lot-et-Garonne est le 16<sup>ème</sup> département le plus pauvre de France. Le territoire est considéré par l'INSEE comme l'un des territoires néo-aquitains les plus pauvres.

	Taux de pauvreté	Pauvreté
CCCLG	15,10 %	Médiane
CCPD	21,10 %	Forte
CCPL	19,70 %	Forte
VGA	17,40 %	Forte
<b>PETR</b>	<b>18,33 %</b>	
Département	17,00 %	

Source : DITP, Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine (données INSEE, 2017)

La population dispose de revenus modestes : sur le territoire, le revenu net moyen déclaré est de 18 662,5€ contre 19 300€ au niveau départemental, 21 830€ en Région et 23 433€ en France. Aussi, la CC du Pays de Duras se situe dans le tiers des EPCI les plus pauvres et inégalitaires de France.

Ces données sont corroborées par le faible pourcentage de foyers imposables sur le territoire (61,67% contre environ 48% au niveau régional). Les foyers imposables se concentrent essentiellement autour de Marmande, et dans une moindre mesure, autour de l'axe Miramont-de-Guyenne – Casteljaloux.

La population du territoire est majoritairement représentée par 3 catégories sociales :

- Des agriculteurs surreprésentés : 2,3% sur le territoire contre 1,3 % au niveau régional
  - Notamment au sein de la CC du Pays de Duras : 6,7%
- Les ouvriers : 15% sur le territoire contre 12% au niveau régional
  - Notamment sur VGA et la CC du Pays de Duras : 16% et 15%
- Les retraités : 37% sur le territoire contre 32% au niveau régional
  - Notamment au sein de la CC du Pays de Lauzun : 44%

Parallèlement à cela, les effectifs des cadres ont baissé de 7% entre 2012 et 2017, ceux des artisans, commerçants et chefs d'entreprises de 5,5% tandis que les retraités et professions intermédiaires ont augmenté à l'échelle du territoire (respectivement de 2,4% & 7,5%).

### **Quelles sont les dynamiques économiques sectorielles du territoire (agriculture, industrie, services, tourisme, commerce, Economie Sociale et Solidaire) ?**

#### **Une économie fondée sur des secteurs traditionnels, qui se diversifie peu à peu notamment via l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

L'économie du territoire de Val de Garonne Guyenne Gascogne est articulée autour de quelques secteurs d'activités structurants :

- L'agriculture/agroalimentaire
- L'industrie (aéronautique, mécanique...)
- Le tourisme, un secteur qui se développe fortement sur le territoire

Le territoire comporte traditionnellement un secteur agricole et agro-alimentaire très marqué. Cette caractéristique est stable, contrairement à la tendance nationale de diminution de l'emploi agricole.

Le territoire se distingue également par un emploi industriel proportionnellement plus élevé qu'à l'échelle nationale. Cette particularité est liée au passé industriel du territoire (production de tabac notamment), mais également par la présence de sous-traitants aéronautiques, bien que fortement fragilisés par la crise sanitaire (Covid-19). De cette spécificité résultent aujourd'hui des enjeux en termes de réhabilitation et requalification de friches sur le territoire (dont CESAme à Marmande et la Manufacture des Tabacs à Tonneins, par exemple).

En 2017, 31 067 emplois sont recensés sur le territoire dont la majorité se situe au sein du bassin d'emploi de Marmande (35% des emplois à Marmande), et les pôles secondaires d'emplois que représentent Casteljaloux et Miramont-de-Guyenne. La moitié des emplois du territoire est concentrée dans 5 secteurs d'activités :

- Le commerce, la réparation : 15% (13% en région)
- L'agriculture, la sylviculture et la pêche : 10% (5% en région)
- Médico-social, social : 9% VGA & région
- L'administration : 8% V3G (10% en région)
- Construction : 8% V3G (7% en région)

Malgré un modèle de développement économique fortement spécialisé autour de quelques filières traditionnelles, l'Economie Sociale et Solidaire se développe fortement et génère de nouveaux emplois sur le territoire : 15,7 % de l'emploi salarié du territoire, pour 9,6% des structures contre 12% d'emplois au niveau régional, pour 10% des structures. Le territoire bénéficie de la présence de structures ressources comme ATIS 47 (proposant de l'incubation de projets et des services à la population) par exemple, ou Co-Actions (coopérative d'activités et d'emplois).

### **Une agriculture structurée autour de produits identitaires**

L'agriculture joue un rôle déterminant au sein du territoire. Occupant plus de la moitié de l'espace et grâce à la diversité des terroirs, elle révèle une palette de productions riche et diversifiée : grandes cultures, productions légumières, viticulture, élevage de bovins mais aussi de volailles... Ce territoire a la particularité d'inclure deux AOP<sup>1</sup> viticoles dans leur intégralité, dotées chacune d'une coopérative.

L'agriculture est beaucoup plus présente en Val de Garonne, Pays de Lauzun et Pays de Duras qu'au sud, où le massif forestier prédomine. Ce dernier s'étend sur 66 000 hectares, soit près de 41 % de l'espace du territoire, et se compose pour 56 % de pins maritimes, 38 % de feuillus, le reste étant des forêts « mélangées ». Le poids de l'économie agricole est très important sur le territoire, avec des entreprises phares sur le territoire (Lucien Georgelin, Rougeline...), la marque « *Tomate de Marmande* », 70 catégories de fruits et légumes produits en Lot-et-Garonne...

Il y a ainsi 4 fois plus d'emploi agricole sur le territoire qu'en France en moyenne, avec notamment 1428 emplois dans la branche agroalimentaire et 1500 emplois dans la filière forêt-bois.

Ainsi, en 2010, les cultures permanentes (vignes et vergers) contribuaient pour plus du tiers de la valeur de la production du territoire, la production de grandes cultures pour 28 %, l'élevage de granivores (essentiellement volailles) pour 16 %, les productions maraîchères pour 15 % et l'élevage d'herbivores pour 9 %.

---

<sup>1</sup> AOP : Appellation d'Origine Protégée

L'élevage d'herbivores est particulièrement présent au nord du territoire, notamment au sein du Pays de Lauzun et dans le sud du Pays de Duras ; les cultures permanentes prédominent dans le Duraquois et pour une moindre part dans le Marmandais ; le maraîchage est particulièrement bien implanté en vallée de Garonne. Les grandes cultures se retrouvent plutôt sur l'ensemble du territoire.

La production agricole est riche et variée puisqu'elle est alimentée par une diversité de paysage et de types de sols :

- Les coteaux avec polyculture et élevage et viticulture : le vin de Duras
- Terres profondes riches avec céréales, légumes, et viticulture : le vin du Marmandais
- Zones sableuses et forêt des Landes avec agriculture céréalière, les vignes l'élevage
- La viande et les produits laitiers sont globalement en déclin

Les cultures en agriculture biologique connaissent un essor considérable. Elles représentent 13% de la surface agricole utile (SAU) en 2018. Les effectifs ont plus que doublé entre 2010 et 2018 et les surfaces ont triplé sur la même période.

Le secteur agricole a subi un impact moindre de la crise sanitaire contrairement à d'autres. Cette crise a même favorisé le rapprochement du consommateur au producteur, notamment avec les circuits courts, les ventes sur le marché ou directement sur les sites de production. Les réflexions sont à poursuivre afin de conforter les circuits alimentaires locaux.

L'agriculture demeure néanmoins un secteur très vulnérable au regard des enjeux de dérèglement climatique (rareté de la ressource en eau, températures extrêmes, augmentation des risques d'incendie...).

### **Une identité touristique et culturelle forte**

Le territoire propose une offre touristique diversifiée et attractive, en lien avec les identités patrimoniales qui le composent (Duras, les Landes, la Garonne et le Lot, le canal de Garonne...) et offre une richesse paysagère variée :

- Un tourisme patrimonial, avec 40% des communes dotées d'une protection patrimoniale,
- La gastronomie et les productions locales à travers des initiatives comme Les fermes de Garonne ou les marchés de producteurs,
- Un tourisme vert porté par la richesse et la variété des paysages : pratiques sportives, randonnées, voie verte entre Marmande et Casteljaloux en cours d'aménagement...
- Un tourisme fluvial : la Garonne, le Canal, navettes et balades... La scénovision « Fous de Garonne », exposée sur les quais de Couthures-sur-Garonne est un exemple de la valorisation culturelle et touristique développée autour du fleuve.
- Un tourisme de loisirs et thermal à travers des sites d'envergure et au rayonnement important (les Thermes de Casteljaloux, seule station thermale du Département et lac de Casteljaloux)
- Un projet touristique majeur pour le territoire : l'ouverture du Center Parc sur les communes de Beauziac et Pindères représente une opportunité pour le territoire, en termes d'attractivité touristique (une augmentation estimée de +15% des nuitées) et d'emplois (environ 300 emplois directs et indirects).

L'offre en hébergement sur le territoire est assez diverse mais se concentre principalement sur quelques pôles et couvre inégalement le territoire (concentration forte autour de Marmande, Casteljaloux, Duras,...) :

- Une offre hôtelière en augmentation depuis plusieurs années, mais qui reste concentrée sur quelques communes,
- Une offre en campings encore peu développée : des structures existantes qui se développent mais un nombre de sites en diminution depuis 2009,
- Une offre en hébergement de groupe (résidences, villages vacances) qui se renforce, notamment par le projet Center Parc (environ 300 cottages), une offre spécifique composée de 13 structures à l'échelle du territoire.
- L'offre ponctuelle privée des gîtes, chambres d'hôtes, campings à la ferme qui augmente, mais difficilement quantifiable.

L'ensemble de ces éléments met en évidence des faiblesses à combler :

- Une couverture inégale de l'offre touristique sur le territoire,
- Un manque d'hébergements de groupe, et d'hébergements de qualité et atypiques,
- Des dépenses touristiques plus de 3 fois inférieures à la moyenne des territoires similaires et donc une certaine faiblesse des retombées issues de l'économie touristique.

La culture est un élément fort de l'identité du territoire. De nombreux festivals, culturels et musicaux se déroulent dans le Val de Garonne Guyenne Gascogne, apportant à la fois des retombées économiques mais aussi un dynamisme et une énergie qui circulent et bénéficient à l'image du territoire. L'activité culturelle est intimement liée au tourisme de par le rayonnement géographique des manifestations, la période des manifestations, la culture de terroir/gastronomique (marchés de producteurs, IGP<sup>2</sup> ou AOC<sup>3</sup> viticoles comme les Côtes de Duras, pruneaux d'Agen, tomates de Marmande...).

Les principales manifestations culturelles du territoire sont :

- Garorock, à Marmande, en 2022 c'était plus de 80 artistes, 6 scènes, 140 000 festivaliers et 94 000 campeurs ;
- Bastid'Art dans le Pays de Lauzun dédié aux arts de la rue ;
- Festival international du Journalisme, 5254 entrées sur trois jours en 2022 ;
- Confituriades, 60 exposants, 4000 visiteurs, 2500 confitures lors de la 11ème édition en 2019
- Mange-livres, salon du livre jeunesse à Grateloup a enregistré plus de 1500 visiteurs, tandis que 1500 élèves ont assisté à une intervention ;
- Festival des nuits lyriques à Marmande, 186 candidats internationaux et 2490 spectateurs en 2021 lors de la 33<sup>ème</sup> édition ;
- Mais aussi... : Réunion Electronick Groove de La Réunion, Jazz et Garonne à Marmande, Musik à l'avance à Casteljaloux, Festival soirée 47 à Monteton, Monteton Hausse Le Ton, Festivino à Cocumont, Otoc Tone à Monteton...

Depuis plusieurs années, un travail est engagé pour favoriser la mise en réseau des Offices de Tourisme du territoire, qui nécessite d'être approfondi pour une meilleure lisibilité à l'échelle du Pôle territorial.

---

<sup>2</sup> Indication Géographique Protégée

<sup>3</sup> Appellation d'Origine Contrôlée

## ***Constatez-vous des modifications dans les vulnérabilités (économiques, sociales, environnementales) du territoire par rapport à la précédente période de contractualisation ?***

### **Transition écologique**

L'urgence de la transition écologique est de plus en plus prégnante et s'impose à nous. Plusieurs événements subis ces dernières années en font ressentir les effets, tel que la crue de la Garonne en février 2021 qui a montré l'importance de protéger la population du risque inondation. La gestion de la ressource en eau et la maîtrise des risques d'incendie sont également une nécessité, autant pour les populations que pour les activités économiques.

### **Santé**

La démographie médicale est également un enjeu pour le Val de Garonne Guyenne Gascogne. On observe une désertification médicale croissante, particulièrement problématique face à une population vieillissante. Ce phénomène représente un véritable frein pour attirer de nouveaux habitants. Le problème se pose concernant la présence de personnel médical et paramédical, davantage qu'en termes d'infrastructures. L'offre de ville est touchée, mais aussi l'offre de soins publique. La pérennité des services d'urgence et de l'offre des hôpitaux est remise en question.

### **Reconquête des centralités**

La vacance commerciale et résidentielle en centre-ville est prégnante et plus particulièrement dans les trois pôles du nord du territoire (Lauzun, Miramont et Duras) ainsi qu'à Marmande. De nombreux projets de revitalisation de centre-ville (Action Cœur de Ville, Opération de Revitalisation du Territoire, Petites Villes de Demain...) sont en cours sur le territoire et il est nécessaire de les poursuivre et de les renforcer.

## ***Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées au caractère urbain/rural du territoire ?***

### **Un territoire de grande valeur mais historiquement marqué par le mitage**

Hors Val de Garonne Agglomération, 100% de la population des trois communautés de communes est rurale, soit 70% à l'échelle du territoire de contractualisation.

Le caractère rural du territoire offre une richesse paysagère notable. Il est ponctué d'espaces naturels, de sites reconnus et protégés pour la qualité de leur patrimoine naturel : les Vallées de l'Ourbise et de la Garonne, la Vallée du Dropt, la Vallée de Ciron et la Vallée de l'Avance, classées Nature 2000, l'Etang de la Mazière, Réserve Naturelle Nationale.

Le Val de Garonne Guyenne Gascogne est également marqué par une histoire riche et un patrimoine construit très divers d'une qualité remarquable. Historiquement, l'habitat s'effectue de manière disséminée, ce qui explique l'important mitage des espaces agricoles et naturels. Aujourd'hui encore et depuis ces 20 dernières années, 37 % des nouvelles constructions ont eu lieu de façon isolée ou dans un hameau de moins de 10 logements.

Le caractère rural du territoire engendre de forts enjeux en termes de mobilité. En effet, malgré une offre de transport en commun, ainsi que des réseaux de transport à la demande, l'autosolisme est la pratique majoritaire, produisant des impacts sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le caractère rural du territoire engendre également des enjeux en termes d'accès aux services et aux équipements, notamment pour les jeunes et les plus précaires : 34% des habitants résident dans une

commune non centre (pas ou peu de services) et 19% des habitants vivent dans des communes centre local (avec une douzaine d'équipements et de services). En ce sens, le maillage territorial doit être renforcé, notamment à travers la structuration et le développement des centralités.

### **Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées à l'économie, la formation et l'emploi ?**

#### **Une offre de formation peu diversifiée et difficilement accessible pour la population**

La population du Val de Garonne Guyenne Gascogne se caractérise par un niveau de qualification très inférieur aux moyennes régionales et nationales. La part de la population diplômée de l'enseignement supérieur (18,5%) est près de 10 points inférieurs à la moyenne nationale. 1/5 des jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation. L'offre et l'accès à la formation sont limités : frein lié à la mobilité, offre de formation peu diversifiée principalement concentrée sur les domaines de la santé, de l'industrie, du commerce et du BTP.

Un véritable effort de développement de l'offre et de la qualité des formations dispensées est fait par les organismes de formation présents sur le territoire (Cité de la formation professionnelle, ADES, Maisons familiales et rurales, lycées professionnels et proposant des formations post-bac...). Deux nouvelles licences ouvriront en 2022 et 2023, respectivement : gestion des organisations (CNAM) et ADES-Sanitaire et Sociale. VGA porte une réflexion sur un campus de santé connecté.

La formation professionnelle représente également un enjeu central, au regard des problématiques liées à l'emploi. La majorité des entreprises rencontrent des difficultés de recrutement, que ce soit pour des besoins ciblés dans les compétences requises (dans l'industrie par exemple) ou pour des postes moins qualifiés.

#### **Un taux de chômage plus fort qu'en Région**

Le territoire présente un taux de chômage sensiblement supérieur aux moyennes de comparaison. Un accroissement inquiétant et très récent du chômage de longue durée impacte le territoire. Les données de Pôle Emploi pour l'année 2017 montrent une intense progression du chômage longue durée (+5,5%) et de très longue durée (+14,4 %) suggérant un renforcement des difficultés à sortir du chômage.

- VGA et CC du Pays de Lauzun : forts taux de chômage, respectivement 15,2% et 14,7%
- CC des Coteaux et Landes de Gascogne : taux de chômage médian, 14%
- CC du Pays de Duras : taux de chômage médian, 11%
- En 2017 : 13,3% en RNA et 13,5% en France métropolitaine

Avant la crise sanitaire, la CC des Coteaux et Landes de Gascogne faisait partie des 12 EPCI néo-aquitains dont la situation s'était dégradée le plus par rapport à la tendance moyenne observée en France entre les deux recensements de 2013 et de 2018. Le chômage et sa croissance élevée s'accompagnent d'un déclin démographique et de l'emploi. La CC du Pays de Lauzun fait partie des EPCI à enjeux forts avec une baisse de l'emploi et de la population. Suite à la crise, on constate une baisse de l'emploi salarié privé plus importante (-1,87%) que dans les autres niveaux géographiques (-1,02% en Région et -1,74% en France), malgré un effet structurel positif.

## **Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées aux mobilités ?**

Du fait de l'étendue du territoire et de son caractère rural, la mobilité est une problématique soulevée de manière récurrente et partagée par les acteurs et habitants du Val de Garonne Guyenne Gascogne. Des axes et équipements de communication structurent pourtant le territoire : des axes autoroutier et ferroviaire, des aires de covoiturages, deux aérodromes (Miramont, Marmande) et des initiatives territoriales qui sont mises en place pour favoriser l'accès aux services et équipements du territoire : publiques (transport à la demande aux échelles de VGA, de 3CLG, des Pôles d'Echanges Multimodaux à Marmande et Tonneins...) et privées (Bougeons-nous 47, APREVA...). Néanmoins, le ferroviaire est limité aux gares de Marmande et Tonneins, plutôt bien desservies localement, uniquement sur l'axe Bordeaux-Agen. Hormis un réseau de transport régional en bus, la mobilité depuis les franges Nord et Sud du territoire s'appuie quant à elle sur le réseau routier, avec là encore l'omniprésence des véhicules individuels.

La coopération infra-territoriale entre les quatre EPCI du territoire, autorités organisatrices de mobilité, est centrale pour répondre aux enjeux de mobilité du territoire. En effet, il y a plus d'actifs occupés qui quittent le territoire pour travailler (17%), que d'actifs occupés qui viennent travailler dans le territoire (14%). De nombreux flux domicile-travail vers Agen, Bordeaux, La Réole, Aiguillon et Langon sont recensés.

## **Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées à l'environnement et à la transition énergétique ?**

### **Un territoire fortement soumis à des risques environnementaux**

85% des communes du territoire sont concernées par les crues et le risque inondation. Le territoire est traversé de part en part par la Garonne, dont les crues régulières vont devenir de plus en plus fréquentes, conséquence du changement climatique. D'autres cours d'eau sont également soumis à débordement. Les phénomènes d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales résultent notamment de la forte dynamique d'artificialisation des sols. Entre 2009 et 2019, de nombreux hectares ont été artificialisés :

- VGA : 547,8 ha
- CC Coteaux et Landes de Gascogne : 241,2 ha
- CC du Pays de Lauzun : 135,8 ha
- CC du Pays de Duras : 86,7 ha

La prévention des inondations et des risques naturels représente un enjeu fondamental pour Val de Garonne Guyenne Gascogne. La préservation de la ressource en eau, tant qualitative que quantitative doit également être une priorité. Le territoire doit également appréhender et mieux maîtriser les risques liés aux feux de forêts, surtout dans la partie sud du territoire (17% des communes du territoire sont concernées).

La vulnérabilité du Val de Garonne Guyenne Gascogne face aux enjeux liés au réchauffement climatique est notable, et est accentuée par les activités anthropiques et économiques. Face à ce constat, la mutation des pratiques est une nécessité, les secteurs économiques du territoire notamment doivent d'ores et déjà s'adapter mais également mieux anticiper ces évolutions pour devenir plus résilients.

## Un territoire fortement consommateur d'énergie

Le territoire du Val de Garonne Guyenne Gascogne est consommateur d'énergie, dont la majorité est d'origine fossile. Il consomme 2822GWH par an, soit 32MWh/habitant, contre des moyennes régionales et départementales de respectivement 28MWh/habitant et 29MWh/habitant. Le caractère rural du territoire et la dépendance vis à vis du transport routier (notamment individuel) peut expliquer cette consommation.

Bien que le territoire dispose d'un potentiel de production varié pour couvrir ses besoins, il paraît nécessaire de renforcer et développer les actions (sobriété, efficacité énergétique...) en faveur de la réduction de la consommation énergétique.

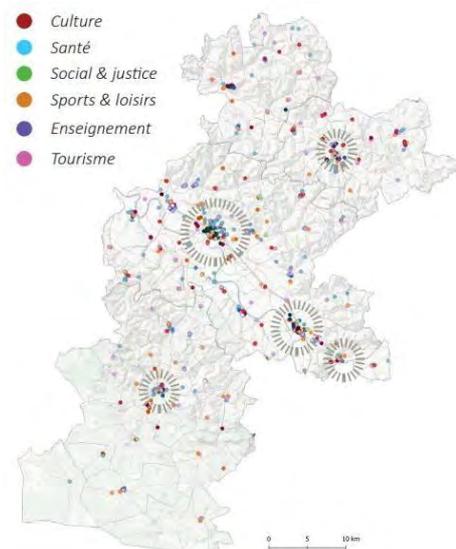
De même, la gestion des déchets est une thématique au centre des préoccupations des intercommunalités. Elle nécessite là encore des investissements, à la fois dans les infrastructures pour le traitement, que dans l'apprentissage pour la population : 582 kg de déchets municipaux produits par habitant en 2019 contre 536 en moyenne en France ; un taux de refus de tri élevé caractérise le territoire. La même problématique se pose quant à la consommation énergétique et des ressources, de manière plus générale.

Toutefois, le territoire bénéficie de la présence et l'accompagnement de ValOrizon (syndicat de valorisation et traitement des déchets ménagers du Lot-et-Garonne), acteur clé et ressource pour les collectivités.

## Quelles sont plus spécifiquement les vulnérabilités liées aux équipements et services de proximité ?

### Une offre en équipements et services polarisée, dont l'accessibilité est hétérogène

L'offre est polarisée autour des principaux pôles démographiques : Marmande, Tonneins, Casteljaloux, Miramont-de-Guyenne, Duras, Clairac. Or, 34% des habitants vivent dans des communes non centre. La CC du Pays de Duras, ainsi que celle de la CC du Pays de Lauzun se trouvent dans une situation relative de faible accessibilité aux services et équipements : le temps d'accès moyen y est 2 fois supérieur à la moyenne régionale.



**Concernant la santé :** les pôles urbains sont plutôt bien dotés, avec une certaine centralisation de l'offre spécialisée et des établissements structurants sur Marmande. Toutefois, l'offre apparaît insuffisante pour répondre à la demande de la population de l'ensemble du territoire, que ce soit en soins de premier ou de second secours (la densité de médecins est de 65,1 pour 100 000 habitants, contre 96,8 au niveau de la Région Nouvelle Aquitaine). On note notamment la présence de 53 médecins généralistes libéraux dont 43 % ont plus de 60 ans (contre 30% pour la Région). Enfin, le territoire souffre d'une désertification médicale, ayant comme conséquence une fréquentation élevée des urgences notamment pour les plus âgés.

**Concernant le sport et les loisirs** : il existe un vrai maillage du territoire. Sur la CCPD, on note une offre moins dense. Sur la CCCLG, une offre plus diversifiée mais des communes éloignées de ces équipements.

**Concernant l'enseignement** : l'offre de formation supérieure et professionnelle est quant à elle concentrée sur 3 communes :

- Le lycée Val de Garonne et Cité de la Formation à Marmande
- Le lycée Porte du Lot à Clairac
- La Maison Familiale rurale CFA à Miramont-de-Guyenne

Quelques Centres de Formation d'Apprentis (CFA) sont également présents sur le territoire.

**Concernant le numérique** : faiblement doté de services numériques, le territoire fait état d'un déficit d'attractivité pour les entreprises et personnes dont l'accès aux outils numériques est indispensable. Une partie est couverte par la technologie WiMAX<sup>4</sup> mais il subsiste des zones blanches rendant le territoire faiblement attractif. Toutefois, d'ici 2024, l'ensemble du territoire aura accès à la fibre.

L'accès de tous au numérique est un essentiel pour le développement de la compétitivité et de l'attractivité territoriale. Plusieurs actions sont en cours :

- Plan numérique territorial enclenché en 2015/2016
- Le syndicat Lot-et-Garonne numérique figure parmi les premiers de France à s'être saisi de la procédure d'Appels à manifestation d'engagements locaux

Grâce à ces dispositifs, à la fin de l'année 2021, plus des deux tiers des communes de Lot-et-Garonne étaient raccordés à la fibre ou en cours de déploiement pour y avoir accès. Le tiers restant faisait l'objet d'études avant travaux.

Par ailleurs, l'accès à la téléphonie mobile s'est grandement amélioré depuis 2015, puisque désormais, 99% des Lot-et-Garonnais sont couverts par au moins l'un des quatre opérateurs contre 37% en 2015<sup>5</sup>.

Au-delà de l'attractivité économique de tous les territoires et de la compétitivité des entreprises locales, l'aménagement numérique du Val de Garonne Guyenne Gascogne présente des enjeux forts en termes d'accès aux services pour la population (sociaux, sanitaires...) et environnemental (diminution des gaz à effet de serre liés aux migrations domicile/travail avec le télétravail et la mise en place d'espaces numériques de travail ; gestion des pratiques agricoles ; surveillance des risques naturels, etc.).

---

<sup>4</sup> Worldwide Interoperability for Microwave Access (WiMAX), standard de communication sans fil, permettant aux territoires isolés de bénéficier d'un accès internet haut débit fixe.

<sup>5</sup> Données ARCEP

## **II – Les grands enjeux pour la stratégie du Contrat de Développement et de transition**

Le précédent contrat avait défini 5 axes stratégiques :

**Axe 1 : Développer l'économie territoriale et favoriser la création d'emplois**

**Axe 2 : Faire du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne un territoire numérique**

**Axe 3 : Faire du Pays une destination touristique structurée et attractive**

**Axe 4 : Renforcer les fonctions résidentielles du territoire, la cohésion sociale et territoriale**

**Axe 5 : La lutte contre le changement climatique et la transition énergétique**

***A partir des dynamiques et vulnérabilités relevées dans la partie I, quelles sont les modifications à apporter à la stratégie territoriale de la précédente contractualisation ?***

De nombreux axes d'intervention du précédent contrat de dynamisation et de cohésion demeurent centraux dans la stratégie du Val de Garonne Guyenne Gascogne : la lutte contre le changement climatique, le développement touristique et culturel, l'amélioration des services à la population, le renforcement des centralités, les enjeux de formation et d'emploi...

D'autres priorités ont toutefois émergé plus récemment ou s'avèrent plus prégnantes qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent. C'est le cas des services de santé et de leur insuffisance sur le territoire, qui est de plus en plus visible, des phénomènes issus du réchauffement climatique, des enjeux liés à la mobilité, la revitalisation des communes...

La transition écologique et énergétique se fait de plus en plus pressante et doit nécessairement occuper une place importante et transversale dans le contrat de développement et de transitions du territoire Val de Garonne Guyenne Gascogne. La prise en compte de ces enjeux doit se faire systématiquement, dans tous les projets engagés. Elle doit se traduire par une diminution des consommations énergétiques et de nos ressources, par la protection de la biodiversité et des espaces naturels, et par des efforts en faveur de la production d'énergies renouvelables et décarbonées. La transition agroécologique revêt une importance particulière. Elle est d'autant plus indispensable pour un territoire dans lequel l'agriculture est le deuxième secteur d'activité. Cette transition doit nécessairement être renforcée par l'anticipation et l'adaptation aux changements climatiques.

La transition écologique s'effectue également par la prise en compte et l'adaptation au réchauffement climatique qui accroît les risques naturels déjà existants sur le territoire. En raison de la présence du réseau hydrographique, d'importants risques d'inondations existent, pouvant porter préjudice aux populations, aux équipements, aux activités économiques. Des aléas météorologiques plus fréquents pourraient provoquer des crues plus nombreuses. Les feux de forêt sont aussi un risque à prendre en compte et à prévenir, en particulier au sud du territoire.

***Quelles sont les principaux projets émergents ou en cours de réalisation par les acteurs publics, associatifs, entrepreneuriaux sur votre territoire qui permettraient d'y apporter une réponse, même partielle ?***

**La lutte contre l'artificialisation des sols par la requalification d'espaces et de friches :**

- Plusieurs projets de transformation de friches sont en cours, ils permettront avant tout d'économiser des ressources foncières et de réutiliser des lieux délaissés, souvent peu esthétiques et donc peu valorisants pour l'image du territoire. Selon les projets, la requalification de ces friches permettra d'offrir de nouveaux services et de répondre à des besoins : logements, locaux économiques ou commerciaux, lieux de vie à destination de la population...
- La commune de Lagruère élabore un projet de reconversion d'une ancienne gravière qui devrait permettre l'installation d'agriculteurs en agriculture biologique ainsi que la reconstitution d'un espace naturel laissé à la reconquête de la biodiversité, avec un but pédagogique.

**L'évolution de la filière agricole :**

- Le développement de l'espace proposé par la couveuse agricole biologique située à Marmande pour permettre à de nouveaux agriculteurs de tester leur modèle en agriculture biologique, et ainsi d'encourager les pratiques agroécologiques
- Un Projet Alimentaire Territorial porté par VGA
- Le déploiement de projets issus de l'économie circulaire et des circuits courts notamment par la création de points de vente de produits locaux, la création de recycleries...

**Le développement de l'attractivité du territoire :**

- Des projets en faveur de l'amélioration de la cohésion sociale par la création de lieux de vie hybrides pour les habitants, dont des tiers-lieux par exemple.
- Des études et projets pour la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire : étude en faveur de la valorisation patrimoniale et culturelle du Pays de Duras, étude sur le devenir de la Maison des vins de Duras et sur la définition d'une vitrine oenotouristique innovante et adaptée, réhabilitation d'églises, étude pour la mise en valeur des quais de Tonneins, étude pour la valorisation patrimoniale et touristique de Sainte-Bazille, étude en vue de la mise en tourisme des centres villes et centres bourgs du Val de Garonne...

**Recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande en emploi sur le territoire :**

- Démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale en cours, pour l'amélioration de l'orientation et de l'employabilité, qui comprend l'organisation, à plusieurs reprises, d'un salon de l'emploi (Garonn'Emplois), un projet d'organisation de salon de l'orientation, une expérimentation en cours sur l'accompagnement à l'orientation de collégiens...

**Une dynamique notable autour de l'ESS sur le territoire :**

- Des tiers-lieux en projet notamment sur les communes de Bourgougnague, Lauzun, Bouglon, Casteljaloux...
- Des projets structurants au sein desquels des activités de l'ESS sont envisagées (CESame à Marmande, la Manufacture des Tabacs de Tonneins...)
- Rédaction d'une feuille de route dédiée à l'ESS par VGA et une volonté de développer son soutien à cette économie
- Emergence de projets/activités de l'ESS en lien avec l'agriculture et l'alimentation

***Au regard de ces éléments, quels sont les enjeux auxquels devra répondre le Contrat de Développement et de Transitions (à définir de manière collégiale lors du COPIL 1) ?***

Lors du premier comité de pilotage, les élus et les quelques acteurs socio-économiques présents ont pu partager leurs constats relatifs à la situation du territoire, ainsi que les enjeux sur lesquels agir dans le cadre du futur contrat de territoire.

- **Comment renforcer et adapter l'offre de services et d'équipements au regard de l'évolution démographique de la population du territoire ?**

Si Val de Garonne Guyenne Gascogne fait état d'une population vieillissante, il paraît nécessaire d'améliorer l'attractivité du territoire afin d'y maintenir la population jeune, ainsi que les actifs en proposant un cadre de vie agréable et adapté à leurs besoins. Il s'agit notamment de développer l'offre de services, d'améliorer l'offre de logements en luttant contre la vacance, de renforcer les centralités, améliorer l'offre de santé et l'attractivité médicale... De manière globale, il est nécessaire de veiller à la qualité des services et des équipements, ainsi qu'à leur accessibilité par tous, afin de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Le territoire étant relativement pauvre, le déploiement et l'accès à ces services et équipements représentent un enjeu important en termes de cohésion sociale. En particulier, l'offre médicale présente une fragilité et une insuffisance notables. La présence d'une offre de santé suffisante est pourtant essentielle à l'attractivité d'un territoire. Il conviendra donc de travailler à son renforcement.

- **Comment soutenir et adapter les filières traditionnelles du territoire, tout en favorisant le développement de nouvelles activités économiques pour une meilleure insertion en termes d'emploi ?**

Le taux de chômage du territoire est élevé, et pourtant les entreprises du territoire rencontrent des difficultés de recrutement. Le niveau de qualification de la population est relativement bas. L'offre de formation du territoire nécessite d'être développée au regard des besoins des entreprises locales, mais également pour répondre aux aspirations des jeunes et des actifs. L'accès à cette offre est également un enjeu pour lequel des freins sont à lever : la mobilité, la méconnaissance de l'offre, l'orientation, l'attractivité des métiers... Le territoire souhaite également accompagner les entreprises pour qu'elles puissent s'adapter aux évolutions (climatiques, sociétales...), tout en soutenant le développement de leurs activités.

- **Comment améliorer la résilience du territoire face aux enjeux environnementaux ?**

La résilience territoriale face au changement climatique est l'une des grandes priorités du territoire. Fragilisé par de récents phénomènes météorologiques, Val de Garonne Guyenne Gascogne souhaite s'engager pour améliorer la prévention des risques naturels (crues, fortes pluies, incendies, sécheresse...), la sensibilisation des acteurs et habitants du territoire aux enjeux des transitions et par la réduction des dépenses énergétiques, de l'utilisation parcimonieuse des ressources, et de leur exploitation à bon escient.

Aussi, de manière transversale, le territoire souhaite conforter l'innovation par la coopération des acteurs du territoire, en favorisant notamment la dynamique engagée autour de l'Economie Sociale et Solidaire, considérée comme un levier pour la réalisation des ambitions du territoire.

En réponse à ces enjeux, trois grands axes stratégiques ont pu être redéfinis dans la perspective du Contrat Régional de Développement et de Transitions 2023-2025.

### III - Pour répondre à ces enjeux, des solutions construites avec les parties prenantes

#### Axe 1 : Améliorer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des habitants pour garantir la cohésion sociale

Ce premier axe vise à renforcer les services à la population dans leur ensemble et à développer l'attractivité du territoire. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie afin de maintenir les populations présentes sur le territoire, notamment les jeunes, et d'attirer de nouveaux habitants.

- **Sous axe 1.1 : Favoriser un cadre de vie attractif, de qualité et adapté à tous**
  - Redynamiser les centre-bourgs du territoire
  - Diversifier et améliorer l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants, tout en favorisant les opérations de réhabilitation
  - Proposer des lieux innovants de services aux publics et adaptés au caractère rural du territoire
  
- **Sous axe 1.2 : Faire du tourisme et de la culture des leviers d'attractivité et de développement économique et social**
  - Préserver et valoriser le patrimoine du territoire
  - Renforcer l'offre culturelle du territoire tout au long de l'année
  - Développer l'offre sportive

#### Chantier clé : Améliorer l'offre de soins et renforcer l'attractivité médicale

Le territoire du Val de Garonne Guyenne Gascogne subit une désertification médicale croissante et inquiétante, qui concerne autant la médecine de ville que le service public de santé. Des infrastructures telles que des maisons de santé ont été créées pour offrir des conditions de travail favorables aux professions médicales et paramédicales. Elles ne parviennent malgré tout pas à endiguer le phénomène de diminution de ces personnels, qui nuit fortement à l'attractivité globale du territoire. Cette réflexion mérite d'être menée à échelle du pôle territorial dans son ensemble, d'être accompagnée et soutenue. Le sujet pourra également être abordé sous le prisme de la santé environnementale.

#### *Indicateurs d'évaluation de l'axe 1 :*

- *Evolution de la population et des profils démographiques (âges, CSP, diplômes...)*
- *Nombre d'opérations de réhabilitation en faveur de la diversification de l'offre de logements*
- *Nombre d'opérations dédiées à la valorisation patrimoniale du territoire*
- *Déploiement du chantier clé*

#### Axe 2 : Soutenir le développement, la diversification et l'évolution du tissu économique et répondre aux besoins en formation du territoire

Face à un taux de chômage important, à la fuite des jeunes, et aux difficultés de recrutement des entreprises, le territoire souhaite améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en emploi, en travaillant sur la formation mais également l'attractivité des métiers. Aussi, Val de Garonne Guyenne Gascogne veut renforcer son accompagnement auprès des entreprises locales et de proximité, mais également insuffler un climat favorable à l'installation d'activités économiques nouvelles et innovantes.

- **Sous axe 2.1 : Agir en faveur des besoins en formation de l'ensemble des acteurs du territoire**
  - Améliorer l'accès et l'orientation vers les formations
  - Etoffer l'offre de formation au regard des besoins des actifs et des entreprises du territoire
  - Renforcer l'attractivité des métiers du territoire
- **Sous axe 2.2 : Soutenir l'artisanat et le commerce de proximité, accompagner l'évolution des filières traditionnelles et renforcer l'innovation sur le territoire**
  - Favoriser le développement et le maintien des activités des TPE et PME du territoire
  - Poursuivre l'adaptation des filières traditionnelles aux nouvelles contraintes, notamment l'agriculture
  - Accompagner les initiatives économiques innovantes sur le territoire

*Indicateurs d'évaluation de l'axe 2 :*

- *Evolution de l'offre de formation et des modalités d'accès à l'offre*
- *Nombre d'entreprises (TPE/PME) soutenues sur le territoire*
- *Nombre d'initiatives innovantes soutenues en réponse aux besoins du territoire*

### **Axe 3 : Le Val de Garonne Guyenne Gascogne, acteur de la transition écologique et énergétique**

Le territoire du Val de Garonne Guyenne Gascogne est d'ores et déjà confronté au réchauffement climatique et le sera d'autant plus dans les années à venir, il est indispensable de s'adapter aux changements et d'adopter des pratiques plus responsables. Le territoire, riche de nombreuses ressources, souhaite non seulement s'engager pour la préservation et la maîtrise de ses ressources, mais également être acteur de la transition énergétique.

- **Sous axe 3.1 : Un territoire qui s'engage dans la transition**
  - Déployer et produire des énergies renouvelables
  - Réduire la consommation énergétique sur l'ensemble du territoire
  - Préserver et régénérer la biodiversité
- **Sous axe 3.2 : Un territoire qui maîtrise ses ressources**
  - Sensibiliser et faire émerger des initiatives en faveur de l'économie circulaire
  - Améliorer la gestion des déchets en soutenant la valorisation, le réemploi et la réutilisation
  - Promouvoir des projets en faveur de la sobriété foncière

*Indicateurs d'évaluation de l'axe 3 :*

- *Consommation énergétique du territoire*
- *Production d'énergies renouvelables*
- *Nombre d'initiatives en faveur d'une gestion maîtrisée des ressources (consommation foncière, production de déchets...)*



Contrat de développement et de transitions - Val de Garonne Guyenne Gascogne  
Annexe 2 : plan d'actions pluriannuel

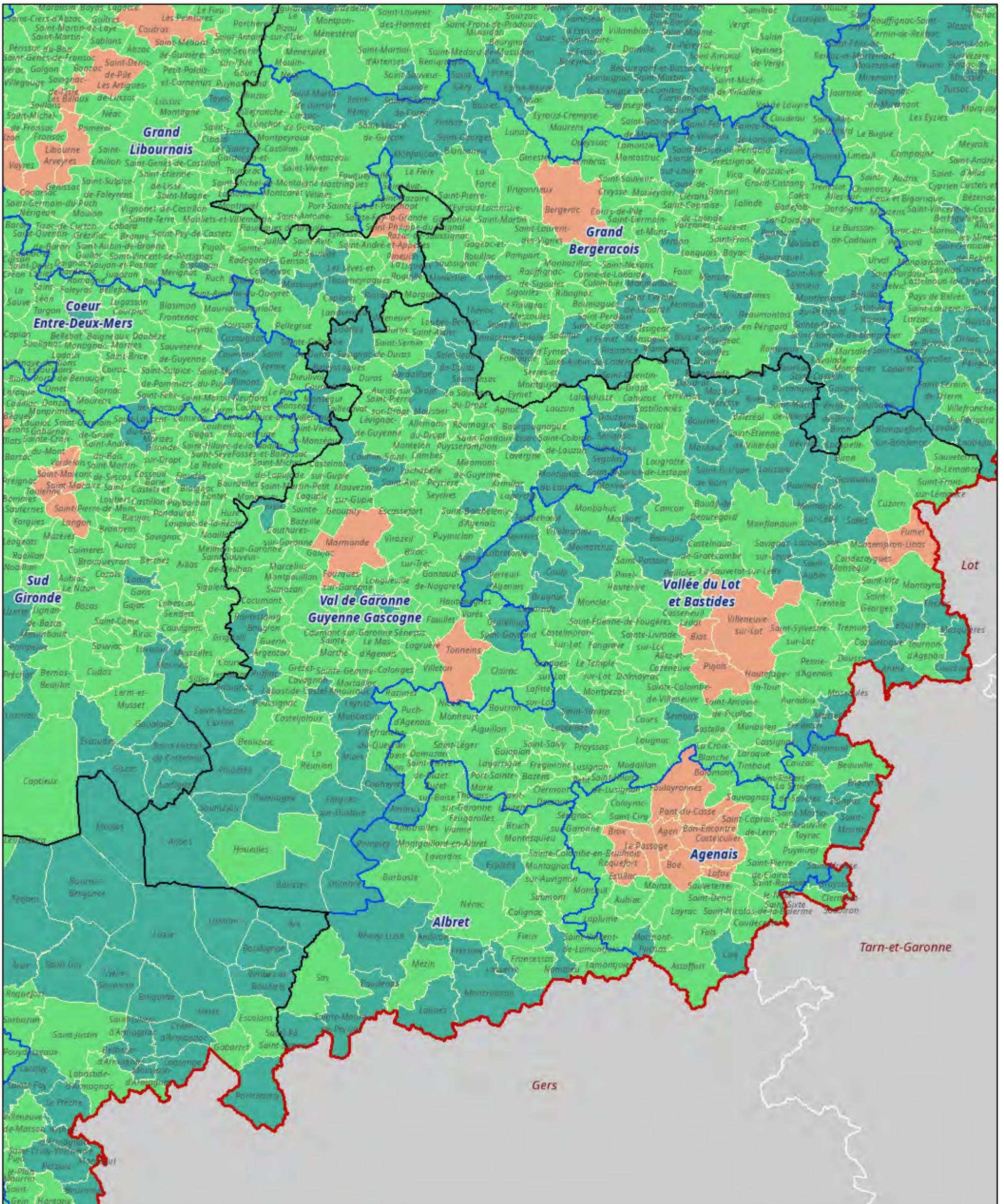


Prévisionnel / priorisation des actions

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE/ CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL ESTIME (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
1	1er axe : Améliorer l'attractivité du territoire et répondre aux besoins des habitants pour garantir la cohésion sociale	1.1 : Favoriser un cadre de vie attractif, de qualité et adapté à tous	Requalification de la friche Soussial	MIRAMONT DE GUYENNE	MIRAMONT DE GUYENNE	MATURE	X	958 386,00 €	150 000,00 €				Projet soutenu dans le cadre de l'AAP Habitat inclusif - CP du 07 novembre 22	Habitat - Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
2			Requalification d'un îlot de centre-bourg pour 6 logements sociaux, commerce, halle de marché	COCUMONT - HABITALYS - Val de Garonne Agglomération	COCUMONT	MATURE	X	1 148 252,00 €	216 000,00 €	x				Halle et logements, hors acquisition. Dernier commerce sous réserve de convention de gestion.	Revitalisation des centres-bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
3			Transformation de l'ancien café en lieu convivial	FOURQUES SUR GARONNE	FOURQUES SUR GARONNE	MATURE	X	492 300,00 €	100 000,00 €	X				L'aide sera attribuée selon l'usage définitif du lieu.	Commerce - artisanat - développement local		
4			Création d'un lieu multi-services	CAUBEYRES	CAUBEYRES	MATURE	X	142 256,80 €	26 465,20 €					CP du 03 octobre 2022	Revitalisation des centres-bourgs		
5			Nouvelle agence postale communale, multiservices et espace associatif	AURIAC SUR DROPT	AURIAC SUR DROPT	MATURE	X	878 900,00 €	100 000,00 €	x				Soutien au titre du dispositif "Services de proximité" selon l'usage définitif du lieu.	Revitalisation des centres-bourgs		
6			Bâtiment multi-activités	BOUGLON	BOUGLON	AMORCAGE	X							Selon usage définitif de l'espace dédié au multusage (hors EVS, Espace France Services...)	Revitalisation des centres-bourgs		
7			Requalification du Tertre en un tiers-lieu par l'association 1000 cafés	MEILHAN SUR GARONNE	MEILHAN SUR GARONNE	AMORCAGE	X							A travailler avec la Région, avant soumission à l'AMI Tiers-lieux le cas échéant	ESS		
8			Création d'un tiers lieux "Maison rurale"	LAPERCHE	LAPERCHE	AMORCAGE	X							A travailler avec la Région, avant soumission à l'AMI Tiers-lieux le cas échéant	ESS		
9			Création d'une halle en cœur de bourg	ROUMAGNE	ROUMAGNE	AMORCAGE	X								Revitalisation des centres-bourgs		
10			Création d'un point de dépôt et d'alimentation de première nécessité en centre-bourg	DURANCE	DURANCE	AMORCAGE	X								Commerce - artisanat - développement local		
11			Projet de commerce en cœur de bourg	SAINTE-MARTHE	SAINTE-MARTHE	AMORCAGE	X								Commerce - artisanat - développement local		
12			Réhabilitation immeuble communal Le Potager pour créer des logements sociaux	DURAS	DURAS	AMORCAGE	X								Habitat - Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
13			Résidence jeunes	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	AMORCAGE	X							Précisions attendues sur la localisation et le calendrier visé	Habitat - Logement		
14			Création de logements sociaux - réhabilitation	ALLONS	ALLONS	AMORCAGE	X							Précisions attendues sur le calendrier visé	Habitat - Logement		
15			Rhéhabilitation d'une friche en centre-bourg pour la construction de logements sociaux	BOUGLON	BOUGLON	AMORCAGE	X								Habitat - Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
16			Création d'un centre de santé intercommunal	CC Pays de Lauzun	MIRAMONT DE GUYENNE	AMORCAGE	X							En lien avec l'ARS	Santé - Silver économie		
17			Renforcer l'attractivité médicale du Val de Garonne Guyenne Gascogne	Pôle territorial	Territoire V3G	CHANTIER CLE	X							Groupe de travail à constituer (élus / techniciens)	Santé - Silver économie		
18		1.2 : Faire du tourisme et de la culture des leviers d'attractivité et de développement économique et social		Restauration de la Maison Roigt	SAINTE BAZEILLE	SAINTE BAZEILLE	MATURE	X	177 895,00 €	33 388,20 €	X			1ère tranche des travaux soutenue à hauteur de 39 00€ (CP 12/09/22). Montant maximal pour la tranche 2. Pour les tranches suivantes, et à partir du calendrier de réalisation à définir.	Culture - Patrimoine		
19				Restauration des salles d'animation nord du château de Duras	DURAS	DURAS	MATURE	X	709 448,53 €	101 869,54 €	x				15% pour les travaux et honoraires (plafond de 400 000€ par tranche)	Culture - Patrimoine	
20				Aménagement d'un bâtiment pour la réalisation d'un espace culturel, patrimonial et touristique en développement du centre Marguerite Duras	CC Pays de Duras	DURAS	MATURE	X	670 000,00 €	167 500,00 €	x				Au titre des opérations globales de valorisations de sites patrimoniaux. Soutien aux travaux d'aménagement de l'espace Marguerite-Duras cœur de village, hors coûts d'acquisition du bâtiment	Culture - Patrimoine	
21				Aménagement de l'espace Marguerite Duras - Platier	CC Pays de Duras	DURAS	MATURE	X	450 000,00 €	73 750,00 €		x			Au titre des opérations globales de valorisations de sites patrimoniaux. Soutien à l'aménagement du site du Platier, hors VRD	Culture - Patrimoine	
22				Travaux d'étanchéité de l'église St Etienne de LAUZUN	LAUZUN	LAUZUN	MATURE	X	201 006,00 €	41 329,00 €	x				1ère tranche des travaux soutenue à hauteur de 34 000€ (CP 07/03/22). Montant maximal pour la tranche 2. Pour les tranches suivantes, à définir.	Culture - Patrimoine	
23				Rénovation de l'Eglise classée au MH	HOUILLÈS	HOUILLÈS	AMORCAGE	X								Culture - Patrimoine	
24				Restauration de l'Eglise inscrite au MH	SAINTE COLOMBE DE DURAS	SAINTE COLOMBE DE DURAS	AMORCAGE	X								Culture - Patrimoine	
25				Restauration et mise en valeur des terrasses du Château	DURAS	DURAS	AMORCAGE	X								Culture - Patrimoine	
26				Rénovation salle de restauration Village La Taillade	SOLINCITE	POMPOGNE	AMORCAGE	X								Tourisme	
27				Création d'un spectacle "son et lumière" au Lac de L'Escourou sur le thème de la "Guerre de 100 ans	FONDATION D'ART LUBIRAC	SOUSENSAC	AMORCAGE	X							Etude de faisabilité pour le spectacle sur la Guerre de 100 ans au Lac de l'Escourou soutenue (2500€ - CP 07/03/2022)	Culture - Patrimoine	
28				Rénovation de la médiathèque	MARMANDE	MARMANDE	AMORCAGE	X								Culture - Patrimoine	
29				Requalification de la halte nautique de Pont des Sables	Val de Garonne Agglomération	FOURQUES SUR GARONNE	AMORCAGE	X								Tourisme	
30				Modernisation des haltes fluviales	Office de Tourisme du Val de Garonne	Territoire intercommunal	AMORCAGE	X								Tourisme	
31				Continuité voie verte Casteljaloux-Allons	CC Coteaux et Landes de Gascogne	Territoire intercommunal	AMORCAGE	X								Tourisme	
32	2ème axe : Soutenir le développement, la diversification et l'évolution du tissu économique et répondre aux besoins en formation du territoire	2.1 : Agir en faveur des besoins en formation de l'ensemble des acteurs du territoire	Création d'un campus connecté (année 2023)	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	MATURE	X	120 000,00 €	21 000,00 €	x			Conditionné au bon respect du cahier des charges « Campus connecté » de l'Etat. Projet à présenter au plus tôt à la Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et transfert de technologie.	Emploi - Formation			
33			Création d'un centre de recherche et de formation de l'agriculture biologique	LAGRUERE	LAGRUERE	AMORCAGE	X								Emploi - Formation	Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique	
34		Réhabilitation du parc André Thevet	Val de Garonne Agglomération	TONNEINS	MATURE	X	2 260 442,00 €		x				SEM47 Aménageur de l'opération. Montant à définir sur la base de la dernière tranche de travaux	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
35		Réhabilitation de la Friche CESame	MARMANDE	MARMANDE	MATURE	X	1 690 242,00 €	82 400 €	x				Montant FEDER-FSE envisagé : 267 213€ (PO 2014-2020)	Commerce - artisanat - développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
36		Accompagnement par Bordeaux Technowest pour mettre en place la feuille de route innovation	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	MATURE	X	17 500,00 €	10 350,00 €					CP du 07 nombre 2022	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique			
37		Création d'une première offre d'incubation	Val de Garonne Agglomération	SAMAZAN	MATURE	X	45 000,00 €	22 500,00 €					CP du 07 nombre 2022	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique			
38		Elaboration d'une Action Collective de Proximité (fin de l'OCMACS courant 2023)	Pôle territorial	Territoire V3G	AMORCAGE	X							Un COPII de présentation du dispositif ACP aux élus est prévu le 07/12/2022	Commerce - artisanat - développement local			
39		Vers une gouvernance et un ancrage territorial permettant le développement de la couveuse, espace test agricole	Val de Garonne Agglomération	MARMANDE	AMORCAGE	X								Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique		
40		Reconversion de l'ancienne Manufacture de tabacs	TONNEINS	TONNEINS	AMORCAGE	X							Hors VRD	Commerce - artisanat - développement local			
41	Création d'un village d'artisans	COCUMONT	COCUMONT	AMORCAGE	X							Etude de marché réalisée par la CCI en novembre 2021	Commerce - artisanat - développement local				

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE/AMORCAGE/ CHANTIER CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL MAXIMAL ESTIME (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
42		renforcer l'innovation sur le territoire	Reconversion d'une friche en cellules commerciales en centre-ville	FAUGUEROLLES	FAUGUEROLLES	AMORCAGE	X							Commerce - artisanat - développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable		
43			Création d'un incubateur et déménagement de la pépinière de Marmande	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	AMORCAGE								Hors extension de zones	Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique		
44			Création d'un fonds de prêts d'honneur dédiés à l'innovation	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	AMORCAGE									Parcours résidentiel des entreprises - foncier économique		
45			Sensibiliser les acteurs du territoire au tourisme durable	Office de Tourisme du Val de Garonne	Territoire intercommunal	AMORCAGE									Tourisme		
46			Etude pour la structuration de la filière des Industries Culturelles et Créatives	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	AMORCAGE									Culture - Patrimoine		
47			Requalification d'une friche en cœur de bastide (commerce et logement)	MIRAMONT DE GUYENNE	MIRAMONT DE GUYENNE	AMORCAGE	X								Commerce - artisanat - développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable	
48			Création d'un tiers lieu économique en entrée de bastide	MIRAMONT DE GUYENNE	MIRAMONT DE GUYENNE	AMORCAGE	X							A travailler avec la Région, avant soumission à l'AMI Tiers-lieux le cas échéant	ESS		
49			3ème axe : Le Val de Garonne Guyenne Gascogne, acteur de la transition écologique et énergétique	3.1 : Un territoire engagé dans la transition	Réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de Tonneins	Val de Garonne Agglomération	TONNEINS	MATURE		1 788 939,00 €	357 678,60 €	x			Intervention à hauteur de 20% max. (hors acquisition du foncier)	Transports - Mobilité	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous
50	Maison des déplacements durables	Val de Garonne Agglomération - MARMANDE			MARMANDE	AMORCAGE								Transports - Mobilité	Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous		
51	Création d'un réservoir de biodiversité	COCUMONT			COCUMONT	AMORCAGE	X							Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
52	Création d'une charte HQE ou THQE des ZAE	Val de Garonne Agglomération			Territoire intercommunal	AMORCAGE								Si possible à conduire à l'échelle de V3G dans la continuité du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE)	Transition énergétique	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises	
53	Signalétique à visée pédagogique sur les enjeux environnementaux et valorisant le patrimoine	BEAUZIAC			BEAUZIAC	AMORCAGE	X								Environnement	Ambition 1 : Favoriser l'engagement citoyen pour accélérer la transition écologique	
54	3.2 : Un territoire qui maîtrise ses ressources			Etudes et travaux - Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI)	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	MATURE		11 000 000,00 €		x			Inscrit au Contrat de Plan Etat Région (21-27). Montant en cours de réévaluation.	Environnement		
55				Tri à la source des biodéchets	CC Coteaux et Landes de Gascogne	Territoire intercommunal	MATURE	X	548 963,89 €	50 000,00 €					Projet soutenu dans le cadre de l'AAP Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets - CP du 07 novembre 2022	Transition énergétique	Ambition 7 : Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030
56				Extension des consignes de tri	CC Coteaux et Landes de Gascogne	Territoire intercommunal	MATURE	X	298 235,00 €	164 029,25 €	x				Projet à soumettre à l'AAP Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets	Transition énergétique	Ambition 7 : Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030
57				Création d'une recyclerie au sein du centre de valorisation de Marmande	Val de Garonne Agglomération	MARMANDE	AMORCAGE								Selon les dépenses présentées (pas d'intervention sur le batiments, mais aménagements, ateliers...)	Environnement	Ambition 7 : Objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030
58				Définition d'une stratégie de réhabilitation des friches	Val de Garonne Agglomération	Territoire intercommunal	AMORCAGE								Si possible à conduire à l'échelle de V3G dans la logique du SAE (incluant notamment le traitement des friches de la CC Coteaux et Landes de Gascogne)	Commerce - artisanat - développement local	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
59	Mise en place d'un potager municipal pour diminuer le gaspillage et favoriser les circuits courts d'approvisionnement	CASTELJALOUX	CASTELJALOUX	AMORCAGE	X								Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agroécologique			
60	Aménagement de la gravière en un site d'observation faunistique	LAGRUERE	LAGRUERE	AMORCAGE	X								Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité			
Ingénierie du contrat			Chef-fe de projet territoriale, 0,5 ETP	Pôle territorial	Territoire V3G			12 500 €		x	x	x	Max. 50% pour 0,5 ETP/an (dépenses plafonnées à 25 000€)				
			Chargé-e-s de mission thématique, jusqu'à 2 ETP	Pôle territorial	Territoire V3G			50 000 €		x	x	x	Max. 50% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 50 000€ par ETP)				
			Animation du DLAL dans le cadre de l'approche territoriale des fonds européens 2021-2027, jusqu'à 1 ETP	Groupe d'Action Locale	Territoire V3G			10 000 €		x	x	x	Max. 25% pour 1 ETP/an (dépenses plafonnées à 40 000 €)				

# Annexe 3 - Grille communale de densité Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne



27/10/2022 15:05:37

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

Territoires de contractualisation 2023 - 2025

1:577 791

Commune densément peuplée

Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine

0 4,75 9,5 19 mi

Commune de densité intermédiaire

Limite de départements hors Nouvelle-Aquitaine

0 5 10 20 km

Commune peu dense

Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

très peu dense

Limite de la France

Limite de commune